

Commission de la formation et de la vie universitaire Séance du 24 septembre 2019

Délibération n°6

Portant avis sur l'attribution des locaux pour les associations étudiantes proposée par la commission vie étudiante

Vu l'article 712-6-1 du code de l'éducation,

Vu la circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche portant sur la vie étudiante et le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes.

Vu l'avis de la commission « vie étudiante » du 13 septembre 2019, Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant que la vie étudiante à l'UCP fait partie intégrante du projet de l'établissement,

Considérant que les projets portés par les étudiants interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité et de l'engagement citoyen,

Considérant qu'à ce titre les associations étudiantes peuvent se voir attribuer un local au sein de l'établissement,

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie étudiante d'émettre un avis sur la demande d'autorisation de domiciliation des associations étudiantes,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

<u>Vote</u>

Nombre de membres en exercice : 31 Nombre de membres présents : 8 Nombre de membres représentés : 5 Membres absents et non représentés : 17 Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Non-participation: 0

<u>Article 1</u>: émet un avis favorable quant à l'attribution des locaux proposée aux associations étudiantes par la commission vie étudiante telle qu'annexée à la présente délibération.

<u>Article dernier</u>: La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission de la formation et de la vie universitaire,

Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 25 octobre 2019

Publié le : 28 octobre 2019

Annexe délibération n°6 – Attribution des locaux – CFVU 24.09.19

		PROPOSITION LOCAUX ASSOCIATIFS 2019/	/2020
СОМ	MISSION VIE	TUDIANTE DU 13 SEPTEMBRE 2019 - CFVU	DU 24 SEPTEMBRE 2019
SITE DES CHENES	2018/2019	PROPOSITION CVE POUR 2019/2020	AVIS CFVU
		ETAGE 1	
SUNCHILD	105	Favorable à l'attribution local vacant + 6m²	112
LES ECOS DROITS	114	Favorable au renouvellement	114
		ETAGE 2	
ELSA CERGY/GEOMOOV	202	Favorable à l'attribution d'un local non partagé	202 + 208
GENERATION HUMANISTES	/	Favorable à l'attribution d'un local	213
Vice Président Etudiant	213	Favorable au déménagement : local rénové	203